



COLLOQUE CLUB OHADA PARIS & DIU JURISTE OHADA

VENDREDI 14 JUIN 2019
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
60 BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG 75007 PARIS

A l'occasion du cinquième anniversaire de la formation, le Club OHADA Paris, en collaboration avec, les étudiants du diplôme inter-universitaire «Juriste OHADA» des universités Paris 2 Panthéon Assas et Paris 13 organisent un colloque sur les thèmes suivants :

- «L'effectivité du droit OHADA» ;
- «L'efficacité de l'arbitrage OHADA»

L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) est une organisation internationale, ayant pour objectifs principaux, tels qu'identifiés dans le Traité :

- d'harmoniser le droit des affaires des Etats membres à travers l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de leurs économies ;
- de promouvoir l'arbitrage comme mode de règlement des différends contractuels ;
- d'améliorer le climat d'investissement ;
- de soutenir l'intégration économique africaine ;
- de favoriser l'institution d'une communauté économique africaine, « en vue d'accomplir de nouveaux progrès sur la voie de l'unité africaine ».

Un quart de siècle après la signature du Traité de Port-Louis, se pose la question de l'effectivité du droit OHADA et de l'efficacité de la révision de ses Actes Uniformes, notamment celui relatif à l'arbitrage.

INSCRIPTION : clubohadaparis@gmail.com

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Modérateur : **Mamadou Konaté**, Avocat au Barreau de
Paris et du Mali, Ancien Ministre de la justice au Mali

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocution de bienvenue

9h15 Propos introductifs

Marie Goré, agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directrice du DIU Juriste OHADA

PREMIÈRE PARTIE : L'EFFECTIVITÉ DU DROIT OHADA

9h30 La notion d'effectivité

Sous la présidence de Maître Boris Martor, Avocat au Barreau de Paris

9h45 Les signes de l'effectivité du droit OHADA

Intervenant : Rapporteur ECOPA, IFC

10h00 Les limites à l'effectivité

Intervenant : Stéphane Mortier, Professeur à l'université de Likasi (RDC), membre de l'UNIDA

10h20 De l'effectivité à l'efficacité.

Intervenant : Henry SIMENOU, Docteur en droit privé

10h40 Questions

DEUXIÈME PARTIE : L'EFFICACITÉ DE L'ARBITRAGE OHADA

11h00 Les différentes formes d'arbitrage et leurs interférences

Intervenant : Olivier Cuperlier, Avocat au Barreau de Paris

11h20 L'effet de l'arbitrage en droit OHADA vis-à-vis des tiers

Intervenant : Marie-Camille Pitton, Consultante Projet OHADAC

11h40 L'exécution des sentences arbitrales

Intervenant : Capucine du Pac de Marsoulies, Avocat au Barreau de Paris

12h00 L'exécution des sentences arbitrales face à l'immunité des personnes morales de droit public.

Intervenant : Raphaël Tiwang Watio. Avocat au Barreau de Paris et du Cameroun

12h20 Questions

12h40 Propos conclusifs

Madame Marie Goré, agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directrice du DIU Juriste OHADA

13h30 Remise des diplômes et des prix

Cocktail